

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2011

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2011

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 5 juillet 2011 à 12h10, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de, Madame Francine Bergeron, Mairesse, laquelle séance est l'ajournement de la séance régulière du conseil tenue le 4 juillet 2011.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est présente.

Absent : Sylvain Gagnon

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 12h10 par Madame la mairesse Francine Brgeron.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

276-07-2011 **Il est proposé par** le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT #317-2011 - SOUMISSION

277-07-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

QUE la Municipalité de Mandeville accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 12 juillet 2011 au montant de 705 700 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 317-2001, au prix de 98,42500 échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

58 900 \$	1,85000 %	12 juillet 2012
61 000 \$	2,15000 %	12 juillet 2013
63 200 \$	2,45000%	12 juillet 2014
65 400 \$	2,90000%	12 juillet 2015
457 200 \$	3,20000%	12 juillet 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #317-2011 – MODIFICATION

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 317-2001, la Municipalité de Mandeville souhaite emprunter par billet un montant total de 705 700 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

278-07-2011 **Il est proposé par le conseiller Denis Prescott**
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 705 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 317-2001 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 12 juillet 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

12.	58 900 \$
13.	61 000 \$
14.	63 200 \$
15.	65 400 \$
16.	67 700 \$(à payer en 2016)
16.	389 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Mandeville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juillet 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 317-2001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE

TI-BONHOMME EXCAVATION

279-07-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Ti-Bonhomme excavation afin de procéder à des travaux sur le chemin du Gouvernement.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Guy Corriveau s'abstient de voter sur la présente résolution déclarant avoir un intérêt particulier et divulgue que la nature générale de son intérêt est qu'il est employé de Ti-Bonhomme.

LOISIRS

LES PELERINS MARCHEURS

280-07-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prête la salle municipale gratuitement mardi le 9 août pour un dîner.

Adoptée à l'unanimité.

ÉQUIPE DE SOCCER

281-07-2011 **Il est proposé par** le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise d'utiliser le terrain municipal afin de faire un lave-auto et donne la permission de faire un barrage payant en face de la caserne de pompier le 16 juillet 2011.

Adoptée à l'unanimité.

BIBLIOTHÈQUE

282-07-2011 **Il est proposé par** le conseiller
Appuyé par le conseiller
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Madame Monique Bessette à faire confectionner des étagères pour la bibliothèque au montant de \$1 419.32 taxes incluses et changer l'enseigne extérieure gratuitement.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

283-07-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 12h17.

Adoptée à l'unanimité.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 277-07,278-07,279-07,282-07.

Hélène Flourde, secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

MÉDITATION